



VILLE DE SAINT LUBIN DES JONCHERETS

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.)

Lieu de mise en consultation du DICRIM :

Service Urbanisme de la MAIRIE

Hôtel de Ville

08 rue Charles Renard

Tél. : 02.32.58.01.23

Permanences : le mercredi matin de 09 h 00 à 12 h 00
le vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
ou sur rendez-vous.

Trois risques répertoriés sur la Commune de SAINT LUBIN DES JONCHERETS

- Deux risques naturels : Le risque inondation
Le risque affaissement minier
- Un risque technologique : Le risque de transport de matières dangereuses (TMD).

ÉDITORIAL

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M. en abrégé) a été élaboré, afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la Commune de SAINT LUBIN DES JONCHERETS.

Le présent document, s'appuyant sur le dossier départemental sur le risque majeur (D.D.R.M.) actualisé par les circulaires Préfectorales du 15 mai et du 7 septembre 2006 - document établi par la Préfecture avec les services compétents - réunit les informations nécessaires à la mise en œuvre de l'information préventive dans la Commune de SAINT LUBIN DES JONCHERETS.

Il ressort de ce document que notre ville est concernée : par deux risques naturels : l'inondation et l'affaissement minier, et par un risque technologique : le transport de matières dangereuses.

Si SAINT LUBIN DES JONCHERETS, compte-tenu des mesures de mise en eau basse mises en place tout les hivers, présente peu de dangers permanents, il n'en demeure pas moins, comme partout ailleurs, qu'un risque lié à un événement exceptionnel, climatique ou technologique, par exemple, demeure et le risque "zéro" n'existe pas.

Le présent document est destiné à vous informer sur les dangers potentiels qui existent sur le territoire lubinois et sur la conduite à tenir en cas d'accident car les citoyens ont un droit naturel à être informés sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (loi n°2004-811 du 13 août 2004.)

Le Maire de SAINT LUBIN DES JONCHERETS,
Gérard SOURISSEAU.

INTRODUCTION

I - DÉFINITION DU RISQUE MAJEUR

Le risque majeur résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- un faible fréquence : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue,
- une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique.
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire.

La commune de SAINT LUBIN DES JONCHERETS est concernée par :

- deux risques naturels : inondation et affaissement minier (présence de quelques marnières)
- un risque technologique : le transport des matières dangereuses.

II - LE MOYEN D'ALERTE

Face aux risques recensés sur la Commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une information préventive. Elle est instaurée en France par l'article 12 de la Loi du 22 juillet 1987 : "le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger".

Ses dispositions générales sont contenues dans le code de l'environnement (R 125-9 à R 125-22 notamment) Son but est de sensibiliser la population aux risques existants et de l'informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Le présent dossier, intitulé D.I.C.R.I.M. s'inscrit dans cette démarche de prévention. Tout citoyen peut consulter le D.I.C.R.I.M. tenu à disposition en Mairie ou sur le site Web de la Ville de SAINT LUBIN DES JONCHERETS.

LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE SAINT LUBIN DES JONCHERETS

- Risques naturels : le risque inondation et le risque affaissement minier,
- Risque technologique : le risque des transports des matières dangereuses.
- Le risque de tempête à titre d'information complémentaire.

En permanence, vous pouvez vous informer grâce à un système vigilance crues mis en œuvre depuis juillet 2006 (circulaire Préfectorale du 12 avril 2006) via le site internet <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Vous pouvez aussi vous informer sur les risques météorologiques sur le site : www.météofrance.com

Deux cartes historiques d'inondations majeures sont annexées à ce document.

L'ALERTE DES POPULATIONS

I - LE MOYEN D'ALERTE

Comme historiquement, Saint Lubin des Joncherets n'a jamais eu d'arsenal de sapeurs pompiers qui étaient jadis alertés par une sirène, le réseau d'alerte lubinois est composé d'un véhicule avec haut parleur qui effectue des passages dans la commune.

II - L'ALERTE

L'alerte se fait par la diffusion d'une annonce sonore annonçant un danger immédiat. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. Certains risques sont annoncés par le passage du véhicule "alerte" : nuage toxique... L'alerte est ensuite confirmée par la radio.

III - QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

Il est nécessaire d'observer rapidement quelques consignes de sécurité :

Dès que vous entendez la voiture "alerte" :

- Respectez le message indiqué par celle-ci.
- Écoutez la radio (France Inter FM 91.5, France Bleu Normandie FM 100,1 MHz), vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre.
- Ne fumez pas, libérez les lignes téléphoniques pour les secours.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

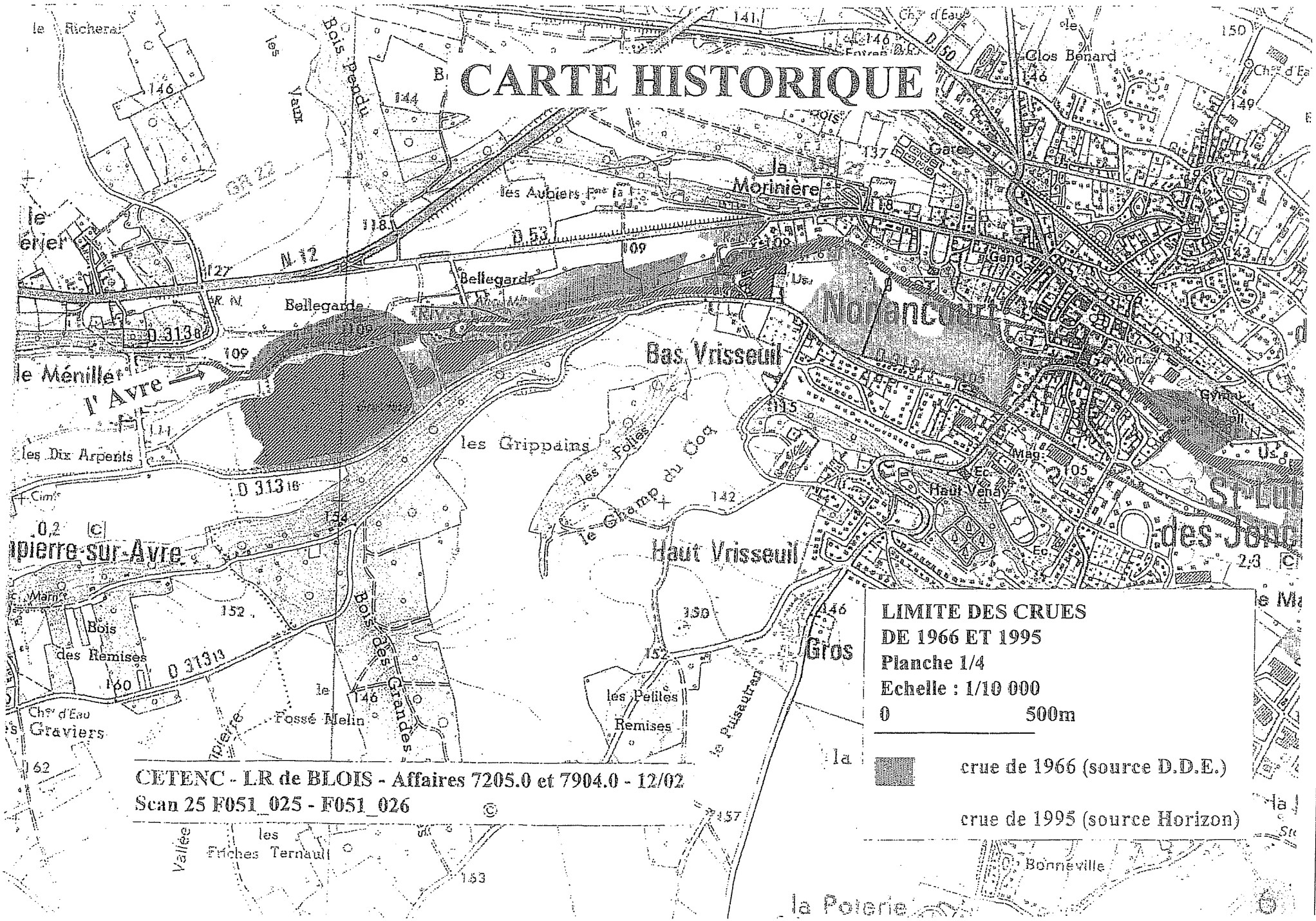
IV - LIEUX DE REGROUPEMENT

En cas de nécessité d'évacuation des habitants deux points de regroupement sont prévus :


- la salle des fêtes,
- le gymnase Condorcet.


Des élus et des représentants de la mairie seront présents sur place pour vous donner des consignes.

CARTE HISTORIQUE



**LIMITE DES CRUES
DE 1966 ET 1995**
Planche 1/4
Echelle : 1/10 000
0 500m

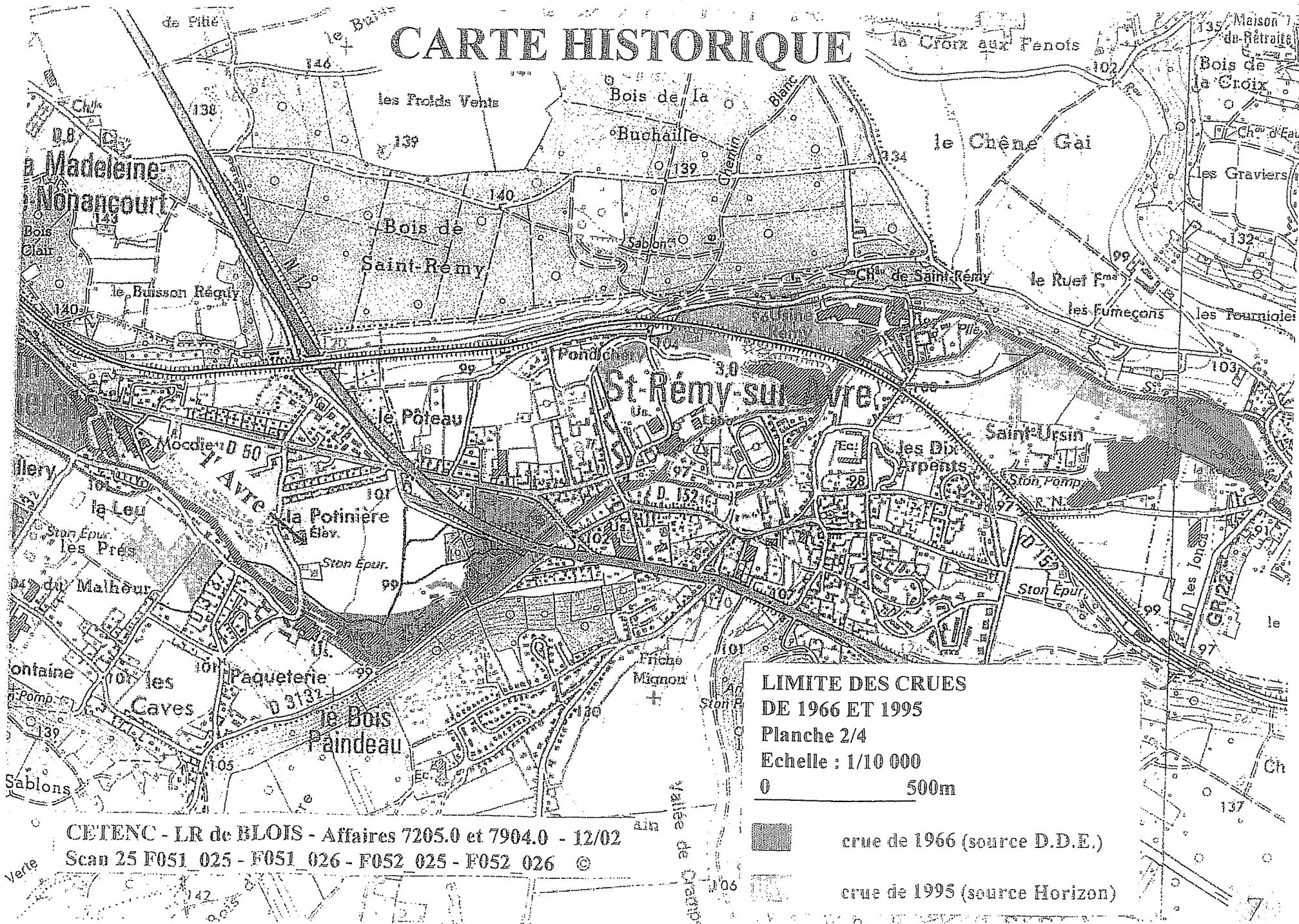
 crue de 1966 (source D.D.E.)

 crue de 1995 (source Horizon)



CETENC - LR de BLOIS - Affaires 7205.0 et 7904.0 - 12/02
Scan 25 F051_025 - F051_026

la Poterie

CARTE HISTORIQUE



LIMITE DES CRUES
DE 1966 ET 1995
Planche 2/4
Echelle : 1/10 000
0 500m

-  crue de 1966 (source D.D.E.)
-  crue de 1995 (source Horizon)

CETENC - LR de BLOIS - Affaires 7205.0 et 7904.0 - 12/02
Scan 25 F051 025 - F051 026 - F052 025 - F052 026 ©